

## REUNION DU 9 OCTOBRE 2017

### PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DES QUATRE VENTS PAR LA STE ENERTRAG

Monsieur Jacques NIORT, concerné par le projet quitte la salle. Le Maire informe le conseil municipal que la Sté ENERTRAG propose une extension du parc éolien des Quatre vents. Par 10 voix pour, 2 voix contre et un vote blanc, le conseil municipal est favorable à l'extension du parc éolien des Quatre Vents

Il présente ensuite les trois projets pour l'extension du parc éolien des Quatre vents. Projet 1 : 10 éoliennes supplémentaires d'une puissance de 3 à 3.5 MW, hauteur en bout de pale : 150 à 180m et distance des habitations : 545m, Projet 2 : 6 éoliennes supplémentaires d'une puissance de 3 à 3.5 MW, hauteur en bout de pale : 150 à 180m et distance des habitations : 600m, Projet 3 : 7 éoliennes supplémentaires d'une puissance de 3 à 3.5 MW, hauteur en bout de pale : 150 à 180m et distance des habitations : 550m. Lors du 1<sup>er</sup> vote, le projet 1 obtient 2 voix, le projet 2 obtient 4 voix et le projet 3 obtient 6 voix. Il y a 1 bulletin blanc. Lors du 2<sup>ème</sup> vote, le projet 2 obtient 4 voix, le projet 3 obtient 8 voix et Il y a 1 bulletin blanc.

Le Conseil Municipal est favorable à l'implantation de sept éoliennes supplémentaires sur le parc des Quatre vents sous réserve de mesures compensatoires au niveau du bruit, de l'aspect paysager et après concertation avec les riverains sur l'impact du projet.

### TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des discussions avec les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la possibilité de convention d'objectif et de financement concernant notre accueil périscolaire. Pour bénéficier d'une aide de la CAF, les tarifs doivent être modulés en fonction des quotients familiaux des familles.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 les tarifs suivants pour le périscolaire seront appliqués

QUOTIENT FAMILIAL	unité garderie	Forfait journalier garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Tarif repas cantine	forfait trimestriel garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire
0 à 700	0,47	0,21	2,69	3
701 à 1100	0,53	0,23	2,72	4
supérieur à 1101	0,58	0,25	2,75	5

Les plages horaires payantes, correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit : matin : 7h15 à 7h30, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et 8h30 à 9h00, soir : 16h30 à 17h00, 17h00 à 17h30, 17h30 à 18h00 et 18h00 à 18h30. Le prix du repas pour les adultes reste fixé à 4.80€

### TARIFS A APPLIQUER POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Suite au passage à la semaine de quatre jours, il a été décidé de conserver un service garderie le mercredi matin de 7h15 à 12h00. L'encadrement est assuré par Mmes SAUZE, titulaire du BAFA, Mme ROUET, agent de service et Mme FELY qui doit obtenir le BAFA d'ici la fin de l'année.

Cet accueil va faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

A compter 1<sup>er</sup> septembre 2017 les tarifs trimestriels forfaitaires sont établis en fonction des quotients familiaux des familles.

QUOTIENT FAMILIAL	Forfait trimestriel pour 1 enfant	Forfait trimestriel pour 2 enfants ou plus
0 à 700	5	7,2
701 à 1100	6	8,6
supérieur à 1101	7	10

### CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU - OPERATION : entretien de la voirie communale

Une convention sera signée avec la nouvelle communauté de communes pour conserver l'attribution du fonds de concours pour l'entretien de la voirie communale à hauteur de 18600€

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU D'UNE EMPLOYEE ASSURANT LA GARDE DES ENFANTS UTILISANT LE BUS SCOLAIRE

Une convention sera signée avec la nouvelle communauté de communes pour conserver le remboursement du salaire de l'employée chargée d'assurer la garde des enfants qui utilisent le transport scolaire.

**AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICTION ET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE MARNE AU LIEUDIT « SAVAILLE » PRESENTEE PAR LA SA CARRIERES IRIBARREN**

Par 12 voix pour et 2 contre, le conseil municipal est favorable à cette demande

**AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN (CENTRALE EOLIENNE DU CERISOU) SUR LA COMMUNE DE SAVIGNE**

Par 12 voix pour, 1 voix contre et une abstention, le conseil municipal est favorable à ce projet.

**PROJET MAIRIE**

Après vote, le projet 1 (aménagement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère) a recueilli 12 voix et le projet 2 (nouvelle construction) 2 voix.

**PROJET DE « BOITE A LIVRES » DANS LE BATIMENT DE L'ANCIENNE BASCULE**

Le bâtiment de l'ancienne bascule sera utilisé pour le projet d'échange de livres. Les livres y seront déposés en nombre limité.

**ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AZ N° 256 APPARTENANT A M. & Mme CHASTAGNIER**

Le conseil décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ, n° 256 d'une superficie de 3m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve la Croix des Minières pour un euro.